

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 396 portant mise en affectation spéciale

n° 396

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mai 1945

Numéro JO

n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro

1 mai 1945

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** le décret du 15 mai 1939 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 mars 1928

**Vu** l'instruction intercommissariale du 1er juin 1944 portant application de l'ordonnance du 22 octobre 1943 relative aux affectations spéciales

**Vu** la circulaire 9.173 DAM ORG 680 du Ministre des Colonies en date du 20 avril 1945

**Vu** l'avis favorable du Commandant Supérieur des Troupes de la C.F.S..

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont mis en affectation spéciale pour une durée de 6 mois éventuellement renouvelable : À compter du 15 avril 1945 : Dartnell Georges, B.I.C., classe 1934. service armé. Rajoelina, Sûreté, classe 1936. service armé.

**DE LA GUERONNIERE.**